

Cote du document: EB 2011/102/INF.1
Date: 1^{er} avril 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Arrangements pour la cent deuxième session du Conseil d'administration

Renseignements à l'usage des représentants au Conseil d'administration

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Responsable du Service des conférences
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10–12 mai 2011

Pour: **Information**

Arrangements pour la cent deuxième session du Conseil d'administration

I. Renseignements à l'usage des délégués

Dates et lieu

1. La cent deuxième session du Conseil d'administration se tiendra du mardi 10 mai 2011 à 9 h 30 au jeudi 12 mai 2011 à 13 heures, au siège du Fonds, Via Paolo di Dono 44, à Rome (EUR). Le bâtiment est situé à 15 minutes environ de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina.

Stationnement et transport

2. Les délégués peuvent se faire déposer à l'entrée principale du siège.
3. Des travaux étant en cours dans l'aire de stationnement extérieure du FIDA, des places de stationnement seront mises à disposition à proximité du FIDA. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps utile.
4. Les délégués sont informés qu'un service de navette est disponible entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA (un horaire leur sera remis en temps utile). À la station Laurentina, les arrêts de la navette sont situés entre les numéros 9 et 11 de Viale Luca Gaurico, la rue principale à l'arrière de la station Laurentina et, devant le siège du FIDA, à l'emplacement de l'arrêt de bus signalé en jaune qui se situe à proximité de l'entrée principale (Via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Sécurité

5. De strictes mesures de sécurité seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un badge de sécurité délivré par le FIDA.
6. Les délégués qui ne possèdent pas de badge de sécurité sont priés de contacter le Bureau des relations avec les États membres et du protocole bien avant la session. Les personnes munies d'un badge de la FAO ou du PAM auront accès au bâtiment.
7. Outre le badge de sécurité du FIDA, les délégués recevront au comptoir d'inscription, situé au sous-sol, dans la zone de conférences, un badge d'accès aux réunions qui leur permettra d'assister aux séances du Conseil d'administration.
8. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent porter les deux badges en permanence et ne jamais laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance sur le lieu de la conférence. Pour accéder à la salle de réunion, les délégués devront présenter les deux badges.

II. Organisation des sessions

Salles de réunion et horaires des séances

9. Les séances du Conseil d'administration se dérouleront dans la salle Ovale (S120), située au sous-sol. Elles se tiendront de 9 heures à 13 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures, à l'exception du premier jour où la séance débutera à 9 h 30, et du dernier jour où elle se terminera à 13 heures.
10. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégués sont donc priés de faire preuve de ponctualité.
11. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.
12. Le calendrier de travail sera envoyé deux semaines avant le début de la session.

Distribution des documents

13. Les documents seront publiés sur le site web du FIDA à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/sessions> dès qu'ils seront disponibles. Dans le souci de préserver l'environnement, les représentants au Conseil d'administration sont donc priés d'apporter leur propre exemplaire en séance, après l'avoir imprimé recto verso. Toutefois, les documents finalisés et affichés après l'heure du déjeuner du dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil d'administration seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé dans la zone de conférences, au sous-sol. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-neuvième session, les documents seront également disponibles sur le site web public du FIDA dans les langues officielles du Fonds. Les délégués pourront au besoin retirer d'autres exemplaires tout de suite après l'inscription.
14. Pour contribuer à rendre la session plus respectueuse de l'environnement, les délégués peuvent s'abstenir de demander des exemplaires supplémentaires des documents, les imprimer en recto verso ou les consulter en ligne. Les documents qui ne servent plus doivent être jetés dans les corbeilles mises à disposition avant d'être recyclés.

Interprétation et langues utilisées en séance

15. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et la documentation pertinente seront proposés dans ces quatre langues.
16. Les représentants des États membres désignés par leurs représentants respectifs au Conseil d'administration pourront suivre les délibérations par liaison télévisuelle depuis la salle d'écoute (salle de conférences Italie – S105). La salle d'écoute sera équipée du matériel nécessaire à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux représentants de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

III. Inscription

Communication des délégations

17. Les noms de toutes les personnes désignées par un État membre pour assister à la session du Conseil d'administration devront être communiqués au Bureau du Secrétaire du FIDA au plus tard le mardi 3 mai 2011. Les représentants accrédités au Conseil d'administration n'ont pas besoin de pouvoirs spécifiques pour la session s'ils disposent d'une accréditation indiquant qu'ils sont nommés pour représenter leur gouvernement jusqu'à nouvel ordre, mais leur nom doit figurer sur la liste des membres de la délégation remise au Bureau du Secrétaire du FIDA.

Inscription

18. Tous les membres des délégations officielles sont priés, dès leur arrivée, de s'inscrire et de retirer leur badge d'accès au comptoir d'inscription situé dans la zone de conférences, au sous-sol.
19. L'inscription débutera à 8 h 30, le mardi 10 mai.

Liste des délégations

20. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les inscriptions enregistrées au 10 mai 2011, sera disponible au comptoir d'inscription à la fin de la session. La liste définitive figurera dans le procès-verbal de la session.
21. Les représentants au Conseil d'administration sont priés de bien vouloir aviser le comptoir d'inscription toute modification qu'ils souhaiteraient apporter à la liste provisoire.

IV. Autres services

Voyages

22. L'agence de voyages du FIDA, Carlson Wagonlit Travel, fournira une assistance pour l'organisation des voyages. Située au rez-de-chaussée, salle B-011, elle est ouverte de 9 heures à 17 heures.

Services bancaires

23. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, au fond du hall d'entrée. Les heures d'ouverture de la banque sont: 8 h 30 - 13 h 30 et 14 h 30 - 16 heures.

Décaissements

24. Dès leur arrivée, les représentants au Conseil d'administration sont priés de bien vouloir remettre au comptoir des paiements (situé dans la zone de conférences) une copie de leurs billets d'avion avec les cartes d'embarquement et/ou les talons de billets, ainsi que le reçu ou la facture de l'agence de voyages pour qu'il soit procédé au remboursement dans les meilleurs délais. Conformément au Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, les représentants au Conseil d'administration ont droit au "remboursement de leurs dépenses effectives au titre du voyage aller et retour, par l'itinéraire le plus direct, pour assister à la réunion [...]. Dans le cas d'un voyage par avion, le remboursement est effectué sur la base du tarif de la classe économique." Le remboursement du billet et le versement de l'indemnité journalière de subsistance seront disponibles à la banque, le mercredi 11 mai à partir de 12 h 30.

Services médicaux

25. L'infirmière du FIDA sera présente dans les locaux pendant la session. En outre, des dispositions ont été prises avec la FAO, qui fournira d'autres services médicaux en cas de besoin. Ces services doivent être demandés par l'intermédiaire de l'infirmière du FIDA.

Bureau de poste

26. Il n'existe pas de bureau de poste dans les locaux du FIDA. Le bureau de poste le plus proche se trouve au n° 12 de la Via A. Del Sarto (au bout de la Via Baldovinetti), à dix minutes à pied, et est ouvert de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi.

Réception du courrier

27. Le courrier personnel des délégués leur sera distribué par le planton de la salle de conférences ou l'assistant aux inscriptions. Le courrier devra porter clairement la mention "représentant au Conseil d'administration" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome (Italie). Les délégués peuvent aussi être contactés par télécopie: +39 06 5043463; ou par courriel: ifad@ifad.org.

Téléphone

28. Les délégués peuvent recevoir des communications téléphoniques dans la zone de conférences aux numéros suivants: +39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents); 2101 (comptoir d'inscription); 2112 (décaissements); ou 2193 (comptoir d'information).

Accès Internet

29. Une connexion Internet sans fil (WiFi) sera disponible en salle de séance plénière et autour. Les délégués pourront également utiliser les ordinateurs du café Internet, qui est situé à côté du bar dans la zone de conférences. Une connexion Internet est également disponible à la cafétéria et dans le grand hall, au rez-de-chaussée.

Vestiaire

30. Un vestiaire, situé dans la zone de conférences, est à la disposition des délégués.

Taxis

31. Les participants peuvent s'adresser au comptoir d'information pour appeler un taxi. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire est due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Restaurants et cafétérias

32. Café, boissons, sandwiches et pâtisseries peuvent être achetés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de la zone de conférences, au sous-sol.
33. Pour le déjeuner, la cafétéria self-service du FIDA, située au rez-de-chaussée, est ouverte de midi à 14 heures. De plus, une liste de restaurants et de self-services situés à proximité du siège pourra être demandée au comptoir d'information.

Réception

34. Le mardi 10 mai, en fin de journée, le Président donnera dans la zone de conférences une réception à laquelle sont conviés tous les délégués.

Informations complémentaires

35. Les délégués sont priés de consulter régulièrement le site web du FIDA www.ifad.org ainsi que la plate-forme interactive réservée aux États membres à <https://webapps.ifad.org/members>.